

MAQUILLAGE PERMANENT *by Sarah ♥*

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES (CGV)

FORMATION PROFESSIONNELLES EN PRÉSENTIEL

MAQUILLAGE PERMANENT BY SARAH

1. DÉSIGNATION

Maquillage Permanent by Sarah
Entrepreneur Individuel – Sarah Stoupy
Adresse : 44 rue maréchal Joffre Le Quesnoy
SIRET : 827 484 700 00022

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les formations professionnelles en présentiel proposées par l'Organisme.

Toute inscription implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions.

Ces formations entrent dans le cadre des actions de formation prévues par l'article L6313-1 du Code du travail.

3. NATURE DES ACTIONS DE FORMATION

Les formations proposées relèvent :

- De l'acquisition de compétences professionnelles
- Du perfectionnement des connaissances
- De la reconversion professionnelle

Un programme détaillé est remis avant toute inscription (objectifs, durée, moyens pédagogiques, modalités d'évaluation).

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est effective après :

- Signature d'un contrat (financement personnel)

ou

- Signature d'une convention (financement professionnel)
- Validation des prérequis
- Réception de l'acompte
- Retour du dossier administratif complet

Une convocation est adressée avant l'entrée en formation.

5. TARIFS

Les prix sont indiqués en euros.

TVA :

- Franchise en base de TVA (article 293 B CGI)

ou

- TVA applicable selon régime en vigueur

Le tarif comprend :

- Enseignement théorique
- Pratique encadrée
- Supports pédagogiques
- Évaluations
- Attestation de fin de formation

MAQUILLAGE PERMANENT

by Sarah ♥

Les frais annexes (transport, hébergement, restauration) restent à la charge du stagiaire.

6. MODALITÉS DE PAIEMENT

Financement personnel :

- Acompte de 30 % à 50 % à l'inscription
- Solde exigible avant l'entrée en formation

Financement OPCO / FAF :

- Paiement selon modalités de prise en charge
- En cas de refus de financement, le stagiaire reste redevable du montant total

Tout retard de paiement pourra entraîner :

- Suspension de la formation
- Non-remise de l'attestation

7. DÉLAI DE RÉTRACTATION (Financement personnel)

Conformément à l'article L6353-5 du Code du travail :

Le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai, sauf acompte prévu par la réglementation.

8. ANNULATION – STAGIAIRE

Toute annulation doit être faite par écrit.

- Plus de 30 jours avant : remboursement de l'acompte (hors frais administratifs)
- Entre 30 et 15 jours : acompte conservé
- Moins de 15 jours : 100 % du montant dû

En cas d'abandon en cours de formation :

Le paiement reste dû au prorata des heures réalisées.

En cas de force majeure dûment justifiée, un report pourra être proposé.

9. ANNULATION – ORGANISME

L'Organisme se réserve le droit d'annuler ou reporter une formation en cas :

- De nombre insuffisant de participants
- De force majeure
- D'indisponibilité exceptionnelle du formateur

Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées sans indemnité supplémentaire.

10. ASSIDUITÉ ET ÉVALUATION

Le stagiaire s'engage à :

- Respecter les horaires
- Signer les feuilles d'émargement
- Participer activement

Une évaluation des acquis est réalisée :

- Évaluation diagnostique en amont
- Évaluation formative
- Évaluation finale

Une attestation de fin de formation est remise mentionnant :

- Objectifs
- Nature
- Durée
- Résultats obtenus

MAQUILLAGE PERMANENT

by Sarah ♥

11. MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Les formations comprennent :

- Supports écrits et numériques
- Démonstrations pratiques
- Mise en situation sur modèles
- Accompagnement individualisé

Le matériel pédagogique est mis à disposition selon les modalités précisées dans le programme.

12. DISCIPLINE

Le stagiaire s'engage à :

- Respecter les règles d'hygiène strictes
- Adopter un comportement professionnel
- Respecter les autres participantes

Tout comportement inapproprié pourra entraîner une exclusion sans remboursement.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des supports, méthodes, protocoles et techniques enseignés restent la propriété exclusive de l'Organisme.

Toute reproduction, diffusion ou revente est strictement interdite sans autorisation écrite.

14. CONFIDENTIALITÉ

Les participantes s'engagent à ne pas divulguer :

- Les méthodes spécifiques
- Les documents internes
- Les stratégies commerciales abordées

15. DONNÉES PERSONNELLES – RGPD

Les données collectées sont utilisées pour :

- Gestion administrative
- Suivi pédagogique
- Obligations légales

Conformément au RGPD, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, rectification et suppression.

16. LITIGES

En cas de litige, une résolution amiable sera privilégiée.

À défaut, compétence est attribuée au tribunal du siège de l'Organisme.